This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Peigné-Delacourt,
Le vélocifère employé dans le moyen-âge
en Belgique.

TS2010
P37

Hopkins Transportation Library
STANFORD UNIVERSITY

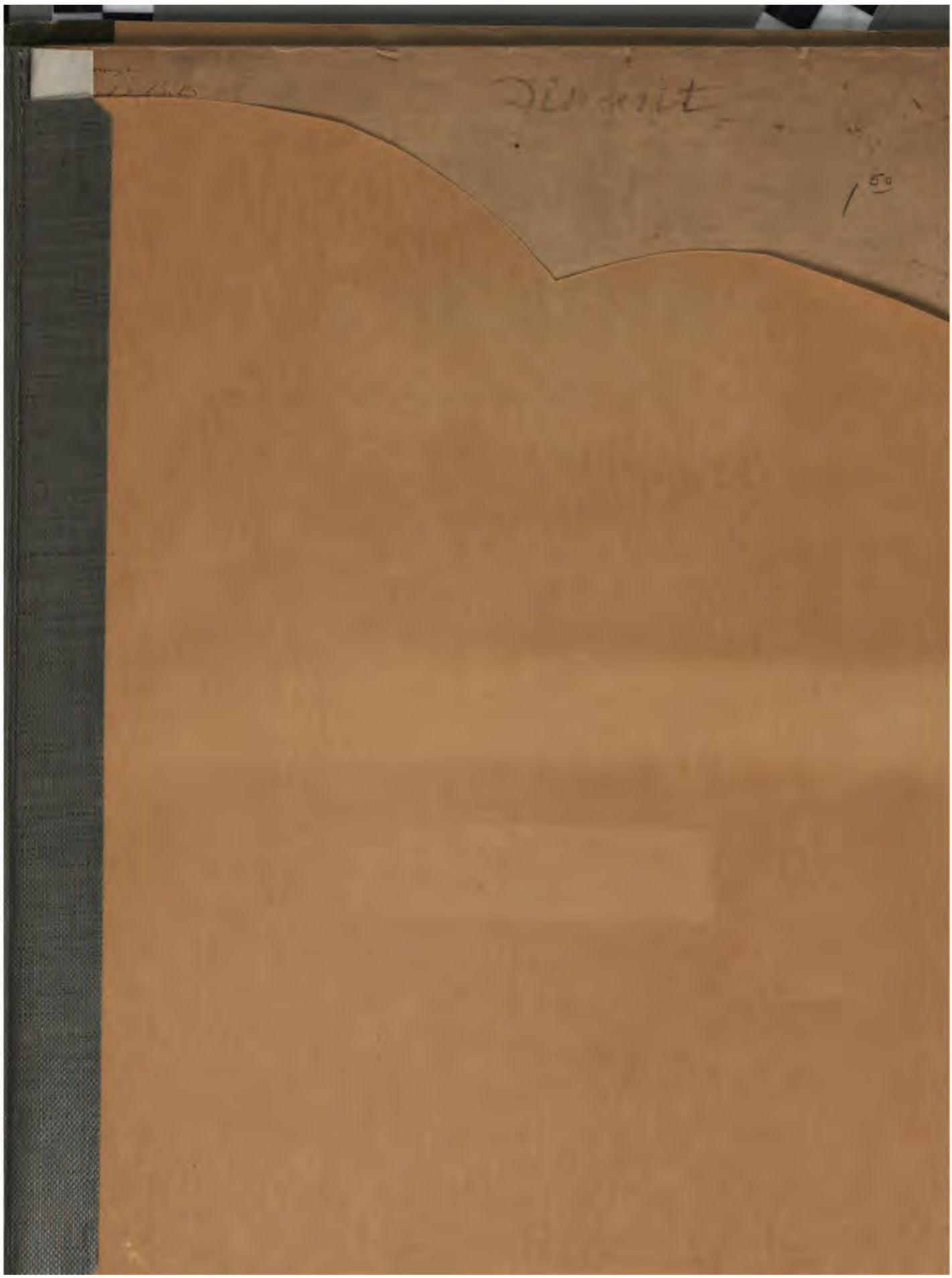

Hopkins Transportation Library
STANFORD UNIVERSITY

LE VÉLOCIFÉRE

EMPLOYÉ DANS LE MOYEN-AGE

EN BELGIQUE

Pour le transport des fardeaux,

PAR

M. PEIGNÉ-DELACOURT.

TS 2010
P37

NAMUR.
Wesmael-Charlier, Libraire, Editeur.
1870

TS2010
P37

706614

X^bre 1870.

Le Vélocifère
employé dans le moyen âge
en Belgique
pour le transport des fardeaux?.

Il m'a fallu créer un mot nouveau
pour désigner une chose inédite.

Feigné-Delacourt.

Je viens soumettre au jugement de la Société Archéologique de Namur, mon sentiment sur un mode de transport par voiture qui fut pratiqué à Dinant, dans la province de Namur, pendant le moyen âge, et qui offre encore aujourd'hui des vestiges qui prouvent qu'on n'y employait que des roues en file, *attendu qu'on n'y trouve qu'une seule ornière.*

Cette disposition dont je ne connais pas d'analogue sur aucun point du monde, m'avait vivement frappé, lorsque, il y a quatre ans, je visitais pour la première fois la localité où se trouve cet intéressant *spécimen*. C'est là évidemment un de ces appareils spéciaux créés et coordonnés par l'industrie de l'homme pour mettre à profit, p^r une exploitation locale, les conditions spéciales du terrain et en obtenir au mieux, à pied d'œuvre, les produits divers fournis par le sol.

Tel était dans *les Fonds de Leffe* l'appareil de transport qui porté le nom de *Chereau de Charlemagne*. M^r Alf. Bequet de Namur, qui avait bien voulu me piloter, alors, avait déjà étudié la question qu'il me présentait à résoudre.

On ne peut mieux décrire ce chereau qu'il ne l'a fait. (1)

(1) T. VII, *p. 315. 1861-1862.* - Les fonds de Leffe et le Chereau de Charlemagne.
La Vallée de Leffe près de Dinant, est une de ces profondes déchirures qui servent de bassin à un gai ruisseau. Elle ne le cède nullement par ses aspects variés et pittoresques à toutes les gorges étroites qui viennent se fondre à la vallée de la Meuse, comme les branches au tronc d'un arbre vigoureux.
A quatre Kilomètres environ du fleuve, la vallée se retrécit considérablement; à droite, des roches presque inabordables et couvertes de broussailles; à gauche, le rocher s'élevant à une grande hauteur par une pente rapide; il est uni et s'il n'est pas inaccessible, ce n'est qu'en s'aidant de la moindre touffe d'herbes qu'on peut en tenter l'escalade. C'est néanmoins sur ses flancs que les gens de la vallée vous montrent les restes du Chereau de Charlemagne.
(Charrau, en Wallon. Chereau est un chemin par lequel peut passer un char)

« Une ornière, creusée profondément dans le roc par le frottement
« des roues commence au fond de la vallée et gravit en diagonale ces
« pentes si rapides. (1)
« A côté de cette ornière et suivant la même direction, sont des mar-
« ches d'un escalier qui se voient parfaitement et la pointe du ciseau qui
« les a taillées est encore empreinte sur le roc. Presqu'au sommet des
« rochers, les escaliers, et l'ornière, qui alors devient double, font un coude pour
« pénétrer dans une crevasse et gagner le plateau supérieur.
« Au centre, on aperçoit, creusés dans le roc, des trous qui affectent la
« forme d'un sabot de cheval ; ce sont là, vous dit-on, les empreintes du
« fameux cheval Bayard .....

A la suite de cette description, M^rs. Alf. Bequet raconte la légende de Charlemagne, qui, poursuivant en ces lieux les quatre fils Aymon, ses ennemis, ne put les atteindre, attendu que leur vigoureuse monture franchit la vallée d'un seul bond, laissant sur la roche l'empreinte de ses pas, ce qui força la troupe de Charlemagne à parcourir péniblement une autre voie.

Le filet d'eau qui s'échappe du rocher, en aurait jailli à la prière du Grand Empereur, qui l'aurait frappé de sa lance en adressant à Dieu cette prière : *Versez, Seigneur, à boire à mes pauvres soldats....*

Je reviens au positivisme de l'archéologie.

Je n'ai à reprendre sur la notice de M. Alf. Bequet, que deux passages :

En premier lieu, il eût été mieux de décrire du haut en bas le chereau, car c'était le seul sens dans lequel il fut praticable, et l'ascension en eût été impossible à l'aide de quelque moyen qu'on imagine.

Puis, et c'est ici le point de discussion à établir, je ne saurais admettre l'existence d'une seconde ornière parallèle à celle qui est

(1) Au moyen âge, on employait beaucoup le bois dans la construction de ces chereaux surtout quand ils gravissaient des pentes abruptes. Celui qui nous occupe doit avoir été fait en partie en bois. Il serait, sans cette supposition, impossible de s'expliquer la présence d'une seule ornière dans le roc.

creusée sur le plane du rocher.

C'était une chose tellement inouïe que l'existence d'une voie à une ornière unique, et il me fut si bien démontré, dès l'abord, que jamais sur la surface de ce rocher, tout-à-fait à nu en quelques points, du reste poli et glissant comme marbre qu'il est, et offrant une inclinaison pareille à celle de nos toits, un second sillon semblable eût été creusé, soit de main d'homme, soit par le passage d'une roue, que je ne perdis jamais de vue cette disposition extraordinaire.

Et depuis quelques semaines, forcé de chercher un asile hors de mon pays, j'ai choisi pour résidence la Ville de Namur, où j'étais affilié à la Société savante qui m'a si gracieusement accueilli, et j'ai pu de là et suivant mon projet d'étudier cette question, me rendre fréquemment à Dinant, rapportant à chaque visite des lieux, des observations nouvelles, corroborant ou modifiant sur quelques points mon impression première. Je consigne ici le résultat de mes recherches sur ce sujet. Chacun sait que ce n'est point à première vue qu'apparaissent ces minimes détails, qui réunis en faisceau, composent les éléments de la conviction scientifique; et persuadé que je suis, qu'après les propositions que je vais énoncer, il restera encore matière à d'autres observations et à des additions ou corrections, j'ai voulu d'abord déférer à l'examen et à la critique de mes savants Collègues et des amis des études archéologiques, mon sentiment sur cette thèse curieuse.

Je serai honoré, si, plus tard, mon travail prend place dans la collection des Mémoires de la Société archéologique de Namur, mais aujourd'hui, je crois que je dois me borner à une reproduction autographique destinée seulement à un nombre restreint d'hommes studieux — Major debetur libro reverentia =

Etant admise cette donnée, à savoir : l'impossibilité de l'existence à aucune époque d'une seconde ornière parallèle à la première, il reste à démontrer à l'aide de quel procédé, sur une base étroite, le chariot conservait la position verticale du point de départ sur le plateau supérieur jusqu'à destination au fond de la vallée, soit 172 mètres de longueur totale, avec une pente de 46m. et des inclinaisons du sol variant quelque peu, mais donnant en moyenne 25 Centres de pente au mètre. La théorie concernant le glissement du fer sur la pierre dure et polie (le marbre) et la rapidité de la marche d'après l'inclinaison du plan peuvent être calculées. Il paraît, au simple aspect, qu'il suffisait, soit pour une des extrémités à l'avant ou à l'arrière, et même pour toutes deux, de remplacer les roues par des patins comme modérateurs. L'expérience, du reste, pourra facilement être faite avec des chargements d'un poids, et sous des conditions variées.

On remarquera ce fait : la pente est plus considérable au commencement de la course et elle va toujours diminuant jusqu'à l'arrivée. (1).

De plus, la ligne décrit une courbe légère, soit 3m. 80 de flèche au centre des 72 m. de longueur du parcours à partir du point initial. On reconnait qu'elle a été taillée au ciseau carrément. Le sillon dans lequel glissait ou courait le chariot offre une pointe vers le milieu de la ligne, où les deux bouts sont intacts, sa largeur est de 9 à 10 centimètres.

Le tracé de l'ornière qu'on reconnait à sa forme semi elliptique présente une largeur de 14 Ctres et une profondeur de 2 Ctres au centre.

Le patin de derrière, ou la petite roue, si l'on veut, suivrait exactement la ligne, cependant, il semble qu'il y ait eu par places quelques déviations dont la roche porte l'empreinte.

La longueur du chariot ne pouvait guère dépasser 3 et 4 mètres, pour ne pas excéder la somme des divergences.

Le rapprochement pouvait être amené pour ces deux galets ou patins jusqu'au point extrême, où l'équilibre à établir dans la charge d'avant en arrière serait devenu au moins difficile.

Les pièces de bois équarries, les fortes branches, les fagots, les bottes d'écorces, tous produits de la forêt qui couvrait autrefois la vaste contrée qui s'étend jusqu'à Cinery, ont servi pendant plusieurs siècles, à alimenter: 1° les chantiers de construction de bateaux; 2° les fabriques de tonneaux du pays Liegeois; 3° les charpentes de toute nature; 4° les fourneaux pour les forges de fer dont on retrouve sur les bords de la vallée les scories assez riches encore de la matière utilisable pour leur faire subir un nouveau traitement par les méthodes plus perfectionnées. 5° Les fonderies de cuivre rouge de toute pureté, et de l'alliage avec la Calamine ou la blende qui donnent le cuivre jaune, destiné à faire des tables fondues, sculptées et gravées à la fois, ou ces plaques malléables qui furent pendant si longtemps mises en œuvre par les Cupères ou Copèces, (de Cuprolaborantes) de Dinant. Ceux-ci furent les prédécesseurs du Bouvignois dans la Carrière soit comme artistes batteurs, exécutant les dessins les plus variés, en demi bosse, si connus sous le nom de Dinanderie, soit comme humbles ouvriers confectionneurs d'objets destinés aux usages domestiques, fort convenables, sans doute, au point de vue du Commerce et de l'industrie, mais où la bonne grâce et l'ornementation disparurent peu à peu, ainsi que les familles des Hommes du mestier, les vrais Magniants ou Mignons, qui se transmettaient de père en fils, les procédés de la main d'œuvre de la batterie artistique.

Aujourd'hui cette industrie a déserté Dinant aussi bien que Bouvignes; elle s'est concentrée dans quelques grands ateliers où elle est soumise à des procédés mécaniques de fabrication.

Le bois indispensable au moyen-âge pour le traitement

du

du cuivre et du Zinc a été remplacé par la houille.

Peu à peu, les colporteurs de chaudronneries, jusqu'au dernier siècle, s'intitulèrent faussement Magniants, ils n'étaient que marchands, comme les voyageurs en vin du Bordelais qui déclarent généralement qu'ils vendent seulement le produit de leurs récoltes!

La petite rivière qui coule dans la vallée de Leffe avait fourni aux Dinantais des moteurs pour la batterie économique du cuivre et sans doute aussi on préparait les plaques à laminer à l'aide de la fusion. De là l'avantage d'avoir à pied d'œuvre le menu bois que fournissait la forêt voisine, à l'aide du Charran de Charlemagne.

Quant aux poutres ou fortes pièces de bois destinées soit à faire des charpentes, soit à être expédiées vers Liége aux grands ateliers de tonnellerie; il n'y avait qu'un petit nombre d'entre elles qu'on pût utiliser pour la confection des bateaux. Les grosses branches soudées, qu'on nomme dans ce pays *les genoux* et servant à former la charpente du fond et des parois des bateaux, et cela d'une seule pièce, existaient en grand nombre dans la forêt voisine de Leffe, attendu que dans ces parages, où le Calcaire forme une masse compacte sous le sol, celui-ci ne peut être pénétré par des racines pivotantes; celles-ci deviennent donc traçantes, et, en ce cas, les tiges, comme chacun le sait, se divisent bientôt, et fournissent de nombreuses branches, souvent courbées à angles droits.

Ces *genoux*, grossièrement équarris à leur base et posés de champ au fond du char sur les longues pièces de charpente formaient à l'avant et à l'arrière du chargement, à l'aide de leurs extrémités ayant pris ainsi une position verticale, des montants entre lesquels on empilait les bois à brûler, les fagots et les bottes d'écorces de chêne recherchées pour les tanneries renommées de Dinant. Il était facile, par le moyen de ces perches en saillie, de maintenir bien arimées et solidement serrées les unes contre les autres, les parties légères qui formaient la partie supérieure du chargement.

(1) J'avais été séduit par la pensée que le fond de la charge pouvait être établi ou formé par des plaques d'un calcaire fossile (marbre noir) qui est extrait de carrières situées à proximité du plateau, vers le charran de Charlemagne, mais renseignements pris, j'ai su que deux établissements qui fonctionnent dans ces parages, ne datent que de moins d'un ½ siècle, et pourtant la masse de débris provenant des rebuts de la taille, forme déjà d'énormes monceaux. Du reste le cantonnement voisin ne présente point d'autres monticules de pareilles provenances et nulle part on ne trouve, béantes, les fosses d'extraction.

Pour mener à bien au bas de la vallée chaque charriot, on dut nécessairement recourir dès l'époque la plus ancienne où ce service fut établi à l'emploi de deux moyens, à savoir :

1° Le maintien dans l'état vertical du chargement tel qu'en vertu des lois de la statique le conserve un disque projeté en avant, soit, sur un terrain fortement incliné, soit sous l'impulsion qui lui a été donnée au départ, ou pendant sa course. Tel est le cerceau que l'enfant fouette à propos, ou la roue que le charron conduit en la poussant de la main. = Tel est aussi le vélocipède dont la vogue est si récente. (1)

2° Le mode du chargement disposé pour amener le centre de gravité du chargement aussi bas que possible (2) Tel est le lest du navire qui est indispensable pour le maintenir debout et s'opposer à ce qu'il puisse chavirer.

L'atelier, le bâtiment où les ouvriers de service pour le chargement des chars trouvaient le gîte et un abri était situé à gauche du plateau supérieur, là même où commençait l'ornière ; on y voit un pan de mur qui a résisté au temps ; une fouille ferait facilement connaître les dimensions de la construction. Plusieurs degrés en forme d'imbrication facilitaient l'abord direct de ce point avec le fond de la vallée.

D'autres traces indiquent qu'un plancher solide nivelait le petit plateau sur lequel s'opérait le chargement. Une petite fosse a pu fort bien servir à y placer un treuil pareil à celui qu'on voit dans les ateliers des charpentiers de bateaux. Il leur sert de modérateur à l'aide d'un câble accroché à l'arrière des bateaux ou navires destinés à être lancés.

(1) C'est grâce à l'inclinaison du plan que les embarcations, lancées vers l'eau, conservent pendant le trajet leur position verticale.

(2) C'est aussi un jouet d'enfant qui fournit une application de cette loi de statique.
Une petite tige de moëlle de sureau armée à une de ses extrémités d'un petit clou de tapissier à tête arrondie, servant à garnir les sièges, ramène promptement à la position verticale ce petit appareil posé en équilibre horizontalement sur une table.

On comprendra que cette bonne fortune de la découverte d'un
min de voitures, à une seule ornière, me soit précieuse. Elle m
vient à point pour compléter la série de mes observations sur les m
divers employés dans les temps les plus reculés.

Après avoir reconnu, le premier, il y a quelques années (1), les diffé
radicales entre les chemins gaulois en usage, sans doute, dans d'au
contrées du Nord de l'Europe, et présentant comme type une distan
de 1m 05 environ entre les deux ornières, et démontré que la trace
pas du cheval indiquait l'usage exclusif du *timon*, mot tellemen
inconnu aux Romains qu'il ne figure pas dans les lexiques, tan
que le *timon* qui comporte l'attelage de deux bêtes de trait ac
plées est seul connu. (2).

La déduction qui doit en résulter, sert à prouver la nécessité,
les Conquérants de la Gaule, d'établir ce grand réseau de chaus
destinées à leur usage spécial.

L'existence de ces voies soit à petite, soit à grande largeur de l
sieu, sur tous les points où la roche a conservé ces empreintes, aide
puissamment dans l'étude de la topographie archéologique. (3)

Il est même arrivé (4) qu'une roche a conservé trois ornières,
dernière, résultant des passages de chariots romains dans la ligne
chemin gaulois, existe à la distance voulue.

La largeur excessive des grands chemins verts, conduisant de l'un
l'autre des *Palatia* des rois Francs ; et peu fréquentés du reste, s'a
avec l'absence de tout travail de consolidation de ces routes, dont on
comblait seulement les ornières.

Ce n'est point une vaine étude que la recherche de l'origine
inventions humaines. Elles sont toutes nées de la nécessité ; et re
tent aux époques préhistoriques. La Providence n'a-t-elle pas dû com
l'homme au berceau de la civilisation, comme elle l'a fait de l'enf

(1) Mémoires de la Société des Antiq. de Picardie. T. XIV, 1859.
(2) Les rues de Pompeia m'ont fourni surtout cette preuve, au Vicolo di Mercorio. J'ai signalé ce
avait échappé jusque là aux visiteurs, l'impossibilité de les mettre en file, en voyant les marches han
plaides au milieu de la voie. Le cheval attelé au limon s'y serait mille fois brisé les jambes — Le timo
était donc usité.
(3) à Senlis, à Trosly-Breuil, &c.
(4) à Gouvieux près de Chantilly.

qui dès les premières années fait tout simplement des pas de géant dans le domaine de l'intelligence, mais il oublie ses maîtres.

Les générations successives profitent des travaux et des procédés des âges précédents, et sauf quelques inventions dont la mémoire s'est conservée grâce à l'assistance de la poésie historique, qui touche à la fable. Nous connaissons Triptolème pour la Charrue, Cérès pour la faucille, Tubalcain pour le travail des métaux, et dans un temps relativement bien moins ancien, Archimède et sa vis; mais quels sont les hommes à qui l'on doit ces mille outils, si simples, si puissants, qui forment un ensemble indispensable? Le nom d'aucun de ces inventeurs n'a surnagé !

Il y a pour les archéologues un vaste champ à cultiver. La récolte sera fructueuse, déjà plusieurs procédés relatifs au travail des instruments et armes en pierre sont appréciés.
Déjà j'ai entrepris dans la mesure de mes forces de faire connaître les origines des procédés primitifs qui durent être employés pour la chasse et la pêche.

Ne sont-ce pas là deux industries des plus primitives. Le génie industriel de l'homme ne s'y est-il pas révélé ? (1)

Au 18e siècle, un maître de danse, Marcel, resté célèbre par son infatuation vaniteuse, s'efforçait, sa pochette à la main, de démontrer aux princesses, filles du roi Louis XV, l'importance de l'art qu'il professait.

Outré de les voir assez inattentives : *Vous ne savez donc pas, Mesdames, s'écrie-t-il, que de choses il y a dans un Menuet !*

Je n'oserais en dire autant du Charran de Charlemagne, au fond de Selle, et pourtant on trouve là, bel et bien, de curieuses applications des lois régulières de la mécanique et de la statique, mises en pratique à une époque déjà fort éloignée.

P.S. Un derwiche bien intentionné, qui, sans doute, avait souffert lui même dans un pèlerinage à la Mecque, fit établir autrefois des asiles pour héberger les pèlerins, dans le désert, aux lieux où se trouvent les sources bienfaisantes. Pour ma part j'ai modestement fait placer, aux points les plus scabreux de la montée du rocher des petites verges de fer destinées à soutenir une corde d'appui que j'ai déposée chez le brave Grandjean dont la maison touche aux marches du Chavran. On le trouvera toujours disposé à mettre en état l'appareil tutélaire. Il m'a plu d'éviter aux visiteurs à venir qui voudraient suivre l'ornière pied à pied, une degringolade, comme celle qui m'a passablement endolori les reins.

L'ascension peut donc se faire en toute sécurité.

N.B. Adresser les observations à M^r^ le Secrétaire de la Société archéologique de Namur, qui les transmettra à Monsieur Peigné-Delacourt, auteur de cette notice.

TS 2010 .P37
...locifere employe dans le
... University Libraries

P.S. Un derwiche bien intentionné
même sans un pélérin
asiles pour l
tr

COLUMBIAN NATURAL CLASP NO. 63N
THE UNITED STATES ENVELOPE CO SPRINGFIELD MASS

PHOTOMOUNT
PAMPHLET BINDER
Manufactured by
GAYLORD BROS. Inc.
Syracuse, N. Y.
Stockton, Calif.

TS 2010 .P37
Le velocifere employe dans le
Stanford University Libraries
3 6105 041 654 562